

327

P



NP



DM43.1

Projet d'agrandissement de la mine aurifère
Canadian Malartic et de la déviation de la
route 117 à Malartic 6211-18-015



Projet d'agrandissement de la MCM et déviation de la route 117

Présentation de la Ville de Malartic

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

12 juillet 2016



Exploitation minière et développement durable

- Par définition, l'exploitation minière ne constitue pas du DD
- Il faut donc utiliser les profits générés par cette exploitation afin de laisser un héritage durable à Malartic
- Malartic suggère de mettre en œuvre des actions pour contribuer à ce que MCM s'inscrive en conformité avec les principes de développement durable développés en AT (Plan quinquennal de développement 2015-2019).



Plan de développement durable ÉcoMalartic

Pour assurer le développement durable de Malartic (2016-2030), MCM doit s'engager dans le cadre d'un protocole d'entente à :

- soutenir financièrement la Ville dans la mise en œuvre de ce plan (entente actuelle de 300 000 \$/an – période de 5 ans)
- participer activement comme partenaire dans la mise en œuvre de ce plan

et ce, jusqu'à la fin de ses activités à Malartic



Guide de cohabitation et Programme *Je brise je paie*

MCM a reconnu que ses activités génèrent des désagréments à la population de Malartic. Pour assurer l'acceptabilité sociale du projet d'agrandissement, MCM doit compenser les citoyens de Malartic rétroactivement et pour le futur. Elle doit :

- faire accepter par toutes les parties concernées le Guide de cohabitation dont une première version a été présentée à la population en mai 2016
- élaborer, instaurer et mettre en œuvre le Programme *Je brise je paie*

et ce, avant la fin de l'année 2016



Stratégie porte pour porte

Enjeux cruciaux pour Malartic :

- Croissance de sa population
- Maintien des unités d'habitation
- Maintien des revenus de taxation

Pour répondre à ces enjeux, MCM doit :

- Prendre des mesures pour conserver ou reconstruire les bâtiments détruits ou compenser la Ville pour les pertes
- Convenir d'un *protocole de démolition et de compensation* avant la destruction de tout bâtiment sur le territoire de la Ville
- Mettre en place des stratégies pour favoriser l'établissement durable des travailleurs de la MCM et de nouveaux citoyens sur le territoire de la Ville



Pacte fiscal durable entre MCM et Malartic

- ▶ Par le passé, la Ville a effectué des investissements significatifs pour répondre aux besoins à l'arrivée de la mine. Conséquence : augmentation du service de la dette. Il représente plus de 3 M \$/an.
- ▶ Or, la population a diminué depuis le début des travaux de la mine à Malartic
- ▶ Les compensations à venir vont permettre de dédommager des individus. Par contre, dans le respect des principes du développement durable, MCM doit s'engager dans le cadre d'un pacte fiscal à :
 - ▶ Contribuer à réduire le service de la dette de la Ville
 - ▶ Contribuer à améliorer la compétitivité et le développement des secteurs commercial et industriel de la Ville
 - ▶ Participer dans la diminution des taux de taxation
 - ▶ Participer dans l'amélioration des infrastructures municipales



Retombées économiques

- ▶ MCM doit développer, en collaboration avec le milieu, une stratégie visant la maximisation des retombées économiques pour :
 - ▶ Favoriser l'octroi de contrats à des entreprises de Malartic
 - ▶ Optimiser les achats locaux
 - ▶ Inciter les entreprises à s'établir à Malartic
 - ▶ Favoriser l'établissement des travailleurs à Malartic
 - ▶ Embaucher prioritairement du personnel provenant de Malartic
- ▶ Fonds Essor Canadian Malartic
 - ▶ Poursuivre le travail amorcé, en modifiant les critères d'admissibilité pour supporter le démarrage d'entreprises à Malartic



Précaution et prévention

MCM doit :

- respecter en tout temps les normes municipales, provinciales et fédérales, dont celles relatives aux nuisances
- travailler de concert avec la Ville et le MDDELCC pour déterminer la vocation future du site avant la fin des activités minières
- agir à titre de facilitateur afin de permettre de réhabiliter le site avec toutes les parties impliquées



Gouvernance

- Poursuivre les activités périodiques de la Table Mine-Ville
- Continuer les travaux du Comité de suivi Canadian Malartic en veillant à ce que la MCM :
 - Octroie un budget de fonctionnement adéquat
 - Réponde aux demandes d'information (bruit, poussières, etc.) qui s'inscrivent en conformité avec le mandat de ce comité
- Modifier les modalités permettant de partager les redevances minières avec les communautés locales directement impactées et affectées après la fermeture d'un gisement minier



Merci de votre attention!